



NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/35/352
S/14074

28 juillet 1980

FRA/CAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-cinquième session

Point 23 de l'ordre du jour provisoire*

QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Trente-cinquième année

Lettre datée du 25 juillet 1980, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de
Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention un exposé révoltant et tout à fait révélateur des motifs et des desseins qui ont incité la Turquie à envahir Chypre en 1974; il a pour auteur M. Gunes, alors ministre des affaires étrangères de Turquie et a été publié par le journal turc "Hurriyet" le 20 juillet 1980. En voici le texte :

"... A la suite de la défaite de la flotte turque à Lepante, Sadrasam Solkollu Méhémet Pacha dit à l'ambassadeur de Venise : 'En détruisant notre flotte vous nous avez coupé la barbe. En prenant l'île de Chypre, nous vous avons coupé un bras. Une barbe rasée repousse plus drue mais un bras coupé ne repousse pas.' Par ces mots prononcés il y a plus de 400 ans, Méhémet Pacha a ouvertement exposé l'importance de Chypre. En fait, Chypre est pour un pays un bras droit précieux, soucieux de sa défense, ou pour ses visées expansionnistes, si toutefois il en nourrit. Ou encore, pour employer un langage plus moderne, Chypre est un énorme porte-avions ancré au point le plus névralgique de la Méditerranée orientale. Il sert à maintenir toute cette région sous contrôle militaire. Il se trouve à un pas de la côte turque et à deux pas de la péninsule arabe. Il est en quelque sorte le gardien du canal de Suez. Si l'on ne garde pas présente à l'esprit l'importance stratégique de Chypre, l'on ne peut comprendre l'opération de paix du 20 juillet, ou plutôt, il est impossible de comprendre dans sa totalité la crise de Chypre."

Cette déclaration qui émane d'une personnalité politique clef de la Turquie, ministre des affaires étrangères de son pays au moment de l'invasion - ce qui ne donne que plus de poids à ses paroles - oppose un démenti autorisé à l'argument si souvent avancé par les responsables turcs selon lequel l'invasion de Chypre était une "opération de maintien de la paix" destinée "à rétablir l'ordre constitutionnel" et "à protéger la communauté chypriote turque". Il est même possible maintenant à M. Gunes de pointer un index accusateur vers certains amis de la

* A/35/150.

Turquie et de poursuivre : "de nombreux Etats dans une certaine mesure parce que cela sert leurs intérêts, ne veulent voir dans le problème de Chypre que notre désir de protéger la communauté turque de l'île. Or, en réalité, il s'agit tout ensemble de la sécurité des 45 millions de Turcs de la mère patrie et de celle des Turcs de l'île ainsi que du maintien de l'équilibre au Moyen-Orient".

Des déclarations comme celle de M. Gunes sont certes utiles car elles exposent au grand jour les visées expansionnistes de la Turquie et elles peuvent convaincre même ses plus chauds sympathisants de ses objectifs réels, mais elles sont assurément regrettables dans la mesure où, entre autres, elles contribuent à consolider les obstacles à la reprise d'entretiens intercommunautaires sérieux et constructifs à laquelle tendent vos efforts et les nôtres, ou à en créer de nouveaux insurmontables.

Ainsi, trois jours après la déclaration de M. Gunes, M. Denktash, le dirigeant chypriote turc, a fait, le 23 juillet 1980, devant la presse, une déclaration dans laquelle il a insolemment soulevé un certain nombre de questions dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles n'aideront pas à la reprise des pourparlers. M. Denktash a dit par exemple que le président Kyprianou avait rejeté les accords Makarios-Denktash et Kyprianou-Denktash refusait l'échange de population et entretenait l'illusion du retour des réfugiés. Il a ajouté que si telles étaient les bases sur lesquelles M. Kyprianou comptait discuter, il était vraiment inutile de débattre avec lui du problème de Chypre. M. Denktash a ajouté : "Ceux qui rêvent encore de voir le peuple chypriote turc revenir à l'époque d'avant 1974, ne peuvent espérer négocier avec les Chypriotes tures...".

Il ressort à l'évidence de ces déclarations que M. Denktash ne souhaite pas la reprise des entretiens intercommunautaires et utilise sa méthode habituelle qui consiste à saper tout effort de progrès.

Tout en protestant énergiquement au nom de mon gouvernement contre le contenu et l'intention des déclarations précitées, je tiens à réaffirmer que nous appuyons sans réserve les efforts que vous faites pour que reprennent les entretiens intercommunautaires sur la base de l'accord en 10 points conclu en mai 1979, auquel ont été incorporées les directives de février 1977, ainsi que les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à Chypre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 23 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,
Représentant permanent adjoint de
Chypre auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Michael El. SHERIFIS

